



O.G.E.C Saint Joseph
Collège Saint Joseph

10 rue Armand Lefebvre

28700 AUNEAU

Tel 0237317023

college-saint-joseph2@wanadoo.fr

www.ecolecollegestjoseph.net

Nom de l'élève : _____

Nom du responsable : _____

Prénom(s) : _____

Classe(s) : _____

CONVENTION FINANCIERE 2018/2019

La présente convention règle les rapports dans le domaine financier entre l'Organisme de Gestion de l'école et du collège Saint Joseph, et les familles.

1 - Frais de dossier d'inscription (nouveaux élèves uniquement) : 50 € sont à régler lors de la confirmation de l'inscription et ne seront pas remboursés en cas de désistement.

2 - Contribution des familles

forfait annuel **622 €**

Sauf en cas de force majeure ou d'exclusion définitive tout mois commencé est dû dans sa totalité.

Réduction familles nombreuses

5% pour le deuxième enfant

10% pour le troisième enfant

15% pour le quatrième enfant

Aucune déduction sur le forfait ne sera faite en cas de voyage scolaire d'une semaine à l'étranger ou d'absence de maladie d'une semaine.

3 - Demi-pension

Forfait annuel **662 €**

La demi-pension a lieu le lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Ou forfait trois jours : **500€**

Repas occasionnel : pour les externes **6€ Inscription 48h à l'avance.**

En cas d'absence d'une semaine, justifiée par un certificat médical, ou en cas de départ en cours de trimestre, les sommes trop perçues au titre de la demi pension seront remboursées **après une demande écrite.**

En cas de non paiement, l'établissement se réserve le droit de transférer votre dossier au service de contentieux de l'établissement.

En cas de voyage et sortie scolaire, les repas seront remboursés sous forme d'avoir en fin d'année scolaire. (Sauf si le pique-nique a été fourni par l'établissement.)

Frais annexes :

■ Etude de 17h à 18h30 **3.50€** par jour de présence. **Tout ¼ d'heure entamé après 18h30 sera facturé 5€.**

■ Cotisation APEL **22€** (association des Parents d'élèves), facturée à l'ainé(e) de la famille scolarisé(e) dans l'enseignement catholique en Eure et Loir et **inclue dans la facture**. Cette cotisation peut être refusée **sur demande écrite** adressée à la comptabilité **avant le 15 septembre**.

■ Frais de fourniture : (Technologie, Arts plastiques...), Cahier d'exercices dans les différentes matières et suivant la classe de votre enfant. (entre **20 et 30€**) Livre de culture religieuse (**12€90**)

■ **Le carnet de liaison** est fourni en début d'année. En cas de perte, de vol, ou s'il est plein, son coût de remplacement est de **8 €**.

Caution :

■ 40 € pour les livres. **Ils seront prélevés au mois d'octobre 2018 et restitués à la fin de la scolarité de votre enfant, si les livres sont rendus en bon état.**

Mode de règlement :

- La facture annuelle ainsi que l'échéancier vous seront envoyés dans le courant du mois d'octobre. Vous pourrez à cette occasion nous indiquer le mode de règlement que vous aurez choisi.
- Vous pourrez régler votre contribution par chèque ou espèce, en 1, 3 ou 10 fois.
- Nous vous proposons également le règlement par prélèvement trimestriel ou mensuel. (Merci de nous fournir un RIB et le mandat SEPA joint à cette convention à nous retourner complété, si vous n'étiez pas encore en prélèvement)

 **Tout rejet de prélèvement sera facturé à la famille 8€50.**

Nous acceptons la convention financière de l'école et du collège Saint Joseph d'Auneau.

A _____ le _____ 2018

Signature du père (tuteur)

Signature de la mère (tuteur)